



Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)



Patrick Koller
Directeur Général

RÉSULTATS 2021

75 Mds€
Commandes cumulées
sur 3 ans

15,6 Mds€
Ventes 2021

500
points de base
Surperformance des ventes

5,5 %
des ventes
Marge opérationnelle

317 M€
Cash-flow net
(avant éléments liés à l'acquisition d'Hella)

Période de négociation du droit
du **7 au 15 juin 2022** inclus

Période de souscription
du **9 au 17 juin 2022** inclus

Souscription de
3 actions nouvelles
pour 10 actions existantes
au prix de **15,50 €**
par action nouvelle

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

En août 2021, FAURECIA a engagé une phase historique majeure de sa croissance, favorisée par l'indépendance capitalistique acquise quelques mois plus tôt avec la sortie de PSA/Stellantis de son actionnariat.

Cette étape historique est l'acquisition d'une participation majoritaire de 81,6 % dans l'équipementier automobile allemand HELLA, leader dans les domaines de l'Eclairage, de l'Electronique et des Softwares.

Cette acquisition, finalisée fin janvier 2022, crée le septième fournisseur mondial de l'industrie automobile, avec un portefeuille technologique de pointe répondant à toutes les grandes tendances de l'industrie et aux enjeux de la mobilité de demain. La combinaison de FAURECIA et HELLA, deux entreprises hautement complémentaires en termes de technologie, de portefeuille clients et de couverture géographique et centrées sur l'innovation, l'excellence opérationnelle, la satisfaction du client et l'ESG, porte désormais le nom de FORVIA.

Avec six activités internationales (les Sièges, les Intérieurs, la Mobilité Propre, l'Eclairage, l'Electronique & Softwares et la Gestion du Cycle de Vie), FORVIA fournira à ses clients dans le monde des solutions innovantes répondant aux leviers de croissance stratégiques que sont :

- Électrification et énergie,
- Conduite automatisée et sécurisée,
- Expériences individualisées - Cockpit digital et durable.

La croissance future de FORVIA s'appuiera sur un socle solide de développement durable, visant notamment la neutralité carbone dès 2045, à laquelle contribuera la création récente et différenciante d'une division Matériaux Durables.

Elle s'appuiera aussi sur la qualité, la compétence et la capacité d'innovation de ses équipes.

Ainsi, en proforma 2021, la taille de votre Groupe passe d'un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards d'euros à près de 22 milliards d'euros. Son ambition à l'horizon 2025 s'élève à 33 milliards d'euros, au périmètre actuel de FORVIA, bénéficiant pleinement de la croissance prévue de la production automobile mondiale à moyen terme.

L'augmentation de capital qui vous est proposée vous permet d'être davantage associé à cette transformation stratégique et à la forte création de valeur qu'elle générera.

Vous avez donc la possibilité de participer à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant d'environ 705 millions d'euros, qui participera au financement global de cette acquisition.

Cette opération est notamment soutenue par nos actionnaires principaux dont le pool familial Hueck et Roepke, devenu actionnaire de Faurecia à hauteur de 8,95 % lors de l'acquisition de HELLA, Exor, Peugeot 1810 et Bpifrance qui se sont engagés à participer à l'augmentation de capital à hauteur de leurs quotes-parts respectives dans le capital de Faurecia.

Les détails de l'offre sont décrits dans les pages suivantes de ce document.

Nous espérons vivement que vous accompagnerez FORVIA dans l'accélération de sa croissance durable ainsi que dans l'amélioration continue de ses performances, afin de bénéficier du fort potentiel de création de valeur sur les prochaines années.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

Patrick KOLLER, Directeur Général

Nous contacter

Un numéro gratuit est à la disposition des actionnaires du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 805 651 206

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Les raisons de participer

1 Souscrivez à l'augmentation de capital de Faurecia, leader technologique de l'industrie automobile

Le Groupe vient d'acquérir une participation majoritaire de 81,6 % dans HELLA, créant ainsi le 7^e équipementier automobile mondial, FORVIA. Le Groupe oriente sa stratégie sur les secteurs à très forte croissance, alignée sur les grandes tendances de l'automobile. Via des solutions innovantes pour une mobilité durable, des technologies de pointe pour des cockpits connectés et prédictifs, Faurecia crée de la valeur à long terme répondant aux besoins des générations futures.

2 Promouvoir un acteur de premier plan dans les secteurs de l'électronique (objectif de 7 milliards d'euros de ventes d'ici 2025) et des solutions de gestion du cycle de vie des produits (Lifecycle Solutions).

3 Soutenir une offre unique de mobilité zéro émission combinant les technologies de pointe en matière d'hydrogène de Faurecia et les solutions d'électrification de HELLA : l'exposition du Groupe au moteur à combustion interne (ICE) sera réduite à environ 10 % de ses ventes en 2025.

INDICATEURS CLÉS	AMBITION 2025 DE FORVIA*	SYNERGIES
<p>150 000 salariés</p> <p>dont 35 000 ingénieurs</p> <p>plus de 150 nationalités</p> <p>dans 42 pays</p> <p>300 usines</p> <p>1 véhicule sur 2 équipé de produits FORVIA dans le monde</p>	<p>Chiffre d'affaires > 33 Mds€ au périmètre actuel de FORVIA</p> <p>Marge opérationnelle > 8,5 % des ventes</p> <p>Cash-flow net environ 1,75 Md€</p> <p>Ratio dette nette / EBITDA ajusté 1x au 31/12/2025 soutenu par la forte génération de trésorerie et un programme de cession d'actifs visant 1 Md€ de produits de cessions d'ici 2023</p>	<p>liées à l'acquisition de HELLA</p> <p>Synergies de coûts > 250 M€ à l'horizon 2025</p> <p>Synergies de revenus attendues entre 300 M€ et 400 M€ de ventes d'ici 2025</p> <p>Optimisation du cash-flow qui devrait générer environ 200 M€ par an en moyenne de 2022 à 2025</p>
<p>NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR LA NEUTRALITÉ CARBONE</p> <p>Le Groupe ambitionne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2025 pour ses émissions scopes 1 et 2 et de réduire ses émissions contrôlées concernant le scope 3 de 45 % en 2030 avant d'atteindre le « zéro émission » net d'ici 2045.</p>		

* Sur la base d'une hypothèse de production automobile mondiale de 90,5 millions de véhicules légers (hors véhicules > 3,5t en Chine).

DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

CROISSANCE DES VENTES

L'évolution des ventes de Faurecia sur un an comprend trois éléments :
 - un « effet de change » calculé en appliquant les taux de change moyens de la période aux ventes de l'année précédente,
 - un « effet de périmètre » (acquisition/cession),
 - et la « croissance à taux de change constants ».

Faurecia définit « l'effet de périmètre » comme l'ensemble des acquisitions et des cessions, dont les ventes annuelles s'élèvent à plus de 250 millions d'euros. Les autres acquisitions dont le montant des ventes est inférieur à ce seuil sont considérées comme des « acquisitions bolt-on » et sont comprises dans la « croissance à taux de change constants ».

En 2021, il n'y a eu aucun effet des « acquisitions bolt-on » ; Ainsi, la « croissance à taux de change constants » est équivalente à la croissance des ventes à périmètre et taux de change constants également présentée comme une « croissance organique ».

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat d'opérationnel est le principal indicateur de performance du groupe Faurecia. Il correspond au résultat net des sociétés entièrement consolidées avant :

- Amortissement des actifs incorporels acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- Les autres produits et charges d'exploitation non récurrents, qui correspondent à des éléments importants, inhabituels et exceptionnels, notamment les frais de réorganisation et de préretraite, l'impact d'événements exceptionnels tels que l'abandon d'une activité, la fermeture ou la vente d'un site industriel, la cession d'immeubles hors exploitation, les pertes de valeur enregistrées pour les immobilisations corporelles ou incorporelles, ainsi que d'autres pertes importantes et inhabituelles ;
- Les revenus des prêts, des placements de trésorerie et des valeurs mobilières de placement ; Les coûts financiers ;
- Les autres produits et charges financiers, qui comprennent l'impact de l'actualisation de l'obligation de prestations de retraite et le rendement des actifs du régime correspondant, la partie inefficace des couvertures de taux d'intérêt et de change, les variations de valeur des produits de taux d'intérêt et de change pour lesquels la relation de couverture ne satisfait pas aux critères énoncés ou la relation ne peut être démontrée selon la norme IFRS 9, et les gains et les pertes liées aux ventes de participations dans des filiales ;
- Fiscalité.

EBITDA AJUSTÉ

L'EBITDA ajusté est le résultat opérationnel tel que défini ci-dessus + la dépréciation et l'amortissement des actifs ; afin de se conformer pleinement à la réglementation de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers), ce terme d'« EBITDA ajusté » sera utilisé par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2022 au lieu du terme « EBITDA » qui était précédemment utilisé (cela signifie que les agrégats « EBITDA » jusqu'en 2021 sont comparables aux agrégats « EBITDA ajusté » à partir de 2022).

FLUX DE TRÉSORERIE NETS

Les flux de trésorerie nets se définissent de la façon suivante : Trésorerie nette provenant (utilisée dans) des activités d'exploitation et d'investissement moins les (acquisitions)/cessions de participations et d'entreprises (nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie), autres charges et produits de la cession d'actifs financiers. Le remboursement de la dette IFRS 16 n'est pas inclus.

DETTE FINANCIÈRE NETTE

La dette financière nette se définit de la façon suivante : Dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les produits dérivés classés dans les actifs non courants et courants. Elle inclut les dettes locatives (dette IFRS 16).

Les modalités de l'offre

L'émission est réalisée à raison de 3 actions nouvelles pour 10 actions existantes. À ce titre, chaque action existante donne droit à un DPS (« Droit Préférentiel de Souscription ») dont l'exercice, par quotité de 10 DPS, permet de souscrire 3 actions nouvelles Faurecia au prix unitaire de 15,50 €.

Exemple pour un actionnaire détenant 106 actions et choisissant de participer à l'opération à hauteur de ses droits

106 DPS détenus =	100 DPS exercés +	6 DPS excédentaire(s) non encore exercé(s) ou vendu(s)
	<p>Étape 1 : Souscription de 30 actions nouvelles au prix unitaire de 15,50 € via l'exercice de 100 DPS</p> <p>Prix de souscription 15,50 € X 30</p>	<p>Étape 2 : 2 possibilités pour les DPS excédentaire(s)</p> <p>Option 1 : Souscription de 3 actions supplémentaires après l'acquisition de 4 DPS complémentaires pendant la période de négociation des DPS afin d'obtenir un multiple de 10 Investissement complémentaire : 4 DPS + 3 X 15,50 € Cette option n'est pas possible au sein d'un PEA (impossibilité d'acheter des DPS dans le PEA).</p> <p>Option 2 : Vente des 6 DPS excédentaire(s) pendant la période de négociation des DPS.</p>

IMPORTANT

- Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de souscription, contactez dans les meilleurs délais votre intermédiaire financier ou, si vos actions sont au nominatif pur, CACEIS Corporate Trust, gestionnaire du registre nominatif pour le compte de Faurecia.
- À l'issue de la séance de bourse du 17 juin, les DPS non exercés perdront toute valeur. Pour protéger votre patrimoine, vous devez soit les exercer, soit les vendre sur le marché pendant leur période de négociation. Les ordres hors délai ne seront pas pris en compte. Selon votre situation, veuillez-vous rapprocher de votre intermédiaire financier ou de CACEIS Corporate Trust pour connaître les délais qui vous sont applicables.
- La vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières et aux frais d'intermédiaires financiers.

Faurecia attire l'attention du public sur les facteurs de risques mentionnés dans le chapitre 2 « Facteurs et maîtrise du risque » du document d'enregistrement universel et au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération.

Calendrier indicatif

- **2 juin**
Approbation du prospectus par l'AMF
- **3 juin**
Annonce des termes de l'opération
- **6 juin**
Dernier jour pour acheter/vendre des actions qui donnent droit à DPS
- **7 juin**
- Détachement et attribution des DPS
- Début de la période de négociation et de cotation des DPS
- **9 juin**
Début de la période de souscription
- **15 juin**
Fin de la période de négociation et de cotation des DPS
- Pendant les journées du 16 et du 17 juin, les DPS sont exerçables, mais non négociables
- **17 juin**
Fin de la période de souscription, caducité et perte de valeur des DPS non exercés
- **22 juin**
Annonce des résultats de la souscription et de l'augmentation de capital
- **24 juin**
Règlement et livraison et admission des actions nouvelles sur Euronext Paris (sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0000121147))

Votre participation à l'opération

1 Détachement du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)

Chaque action Faurecia détenue ou acquise jusqu'au 6 juin, veille de la date de détachement du DPS, vous donne droit à un DPS. Le détachement du DPS le 7 juin entraîne un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action Faurecia correspondant à la valeur du DPS détaché. Votre patrimoine reste en théorie identique à l'issue du détachement du DPS (le 7 juin), étant désormais constitué de vos actions Faurecia sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

2 Vos choix possibles (Sous réserve d'éligibilité de l'offre dans le pays de résidence)

Choix 1 : Suivi total - Exercice de tous vos DPS

1 - Votre nombre de DPS est un multiple de 10	Vous exercez tous vos DPS pour souscrire à titre irréductible : vous êtes assurés d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés	Votre solde de DPS est égal à 0
2 - Votre nombre de DPS n'est pas un multiple de 10 Ajustement du nombre de DPS pour le porter à un multiple de 10	Vous exercez le nombre maximum de DPS multiple de 10 pour souscrire à titre irréductible	Il vous reste des DPS excédentaires que vous pouvez vendre avant la fin de la période de négociation et de cotation des DPS Vous pouvez acheter des DPS manquants (sauf dans le cadre d'un PEA) pour atteindre un multiple de 10 et les exercer pour souscrire à des actions supplémentaires

Choix 2 : Suivi partiel - Exercice d'une partie de vos DPS

L'ACTIONNAIRE SUBIT UNE DILUTION	Vous souscrivez en exerçant une partie de vos DPS (multiple de 10)	Les DPS non exercés peuvent être vendus durant la période de négociation des DPS. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital*	<ul style="list-style-type: none"> Le cours du DPS évolue en temps réel sur le marché jusqu'à la clôture de la période de cotation des DPS Les DPS non exercés à la clôture de la souscription deviennent caducs et perdent toute valeur N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers
	Choix 3 : Vente de la totalité de vos DPS	Choix 3 : Vente de la totalité de vos DPS	Choix 3 : Vente de la totalité de vos DPS

Choix 3 : Vente de la totalité de vos DPS

Vous ne participez pas à l'opération, mais vous vendez la totalité de vos DPS	Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital*	N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers
---	---	--

Choix 4 : Pas de participation à l'opération ni de vente de vos DPS

Vous ne participez pas et vous ne vendez pas vos DPS		La caducité des DPS à l'issue de la période de souscription entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire
--	--	--

Dès lors que vous avez souscrit des actions nouvelles par l'exercice de vos DPS (souscription dite « à titre irréductible »), vous avez également la possibilité de passer un ordre en vue de souscrire davantage d'actions nouvelles, sans garantie quant au nombre d'actions nouvelles qui vous sera alloué (ordre dit « à titre réductible »).

3 Transmission de vos instructions

La date limite pour acheter ou vendre les DPS est fixée au 15 juin. La date limite pour exercer vos DPS est fixée au 17 juin. Cependant, soyez attentifs aux délais (date et heure limites) demandés par votre intermédiaire financier : ces délais varient d'un intermédiaire à l'autre. Attention au délai d'acheminement postal.

* Dans l'hypothèse où le DPS est cédé à sa valeur théorique.

Questions & réponses

Qu'est-ce qu'une augmentation de capital avec maintien du DPS ?

Une augmentation de capital avec maintien du DPS permet à une société de renforcer ses fonds propres en associant en priorité les actionnaires existants. La souscription des actions nouvelles leur est proposée de façon préférentielle via l'exercice des DPS qui leur sont attribués préalablement.

Pourquoi cette augmentation de capital ?

Cette opération est destinée à financer l'acquisition d'HELLA et former Forvia, la 7^e équipementier automobile mondial.

FORVIA est née du rapprochement de Faurecia et de HELLA. Avec une stratégie axée sur les secteurs à croissance rapide et alignée sur les mégatendances de l'automobile. FORVIA met l'accent sur la technologie, l'innovation et la satisfaction client. Son portefeuille complémentaire de lignes de produit se retrouve autour de six activités : Seating / Interiors / Clean Mobility / Electronics / Lighting / Lifecycle Solutions.

Quelle est la durée de l'opération ?

La période de cotation des DPS s'étend du 7 au 15 juin 2022 inclus, soit une durée de 7 jours de bourse.

La période de souscription s'étend du 9 au 17 juin 2022, soit une durée de 7 jours de bourse.

Les résultats de la souscription seront annoncés par la Société via un communiqué de presse à l'issue de la centralisation des souscriptions prévue le 22 juin 2022.

Comment est déterminé le nombre de DPS attribués ?

Chaque action Faurecia acquise ou détenue jusqu'à la veille du détachement du DPS, soit jusqu'au 6 juin inclus, donnera droit à un DPS.

Quelle est la valeur du DPS ?

Les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0014008SJ0. Durant toute leur période de cotation, les DPS pourront être négociés et leur valeur pourra donc évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction de l'offre et de la demande.

Que dois-je faire si mes actions sont réparties sur plusieurs comptes ou chez plusieurs intermédiaires financiers ?

Les DPS doivent être exercés ou cédés compte par compte. Vous devez donner vos instructions d'exercice de vos DPS (afin de souscrire des actions nouvelles) ou de cession auprès de chaque établissement financier pour le nombre de DPS détenus dans leurs livres.

Que se passe-t-il si je n'exerce pas, ni ne vends mes DPS ?

Si vous ne faites rien (ni exercice ni vente de vos DPS), vos DPS seront caducs à la fin de la période de souscription. Ils disparaîtront automatiquement de votre compte-titres et seront perdus (ainsi que la valeur boursière qui leur est attachée). Vous subirez en conséquence une perte patrimoniale.

Comment être sûr(e) que ma souscription a été reçue dans les temps ?

- Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour connaître les éventuelles contraintes spécifiques au passage et à l'enregistrement des ordres.
- En tout état de cause, il convient d'anticiper la fin des périodes de négociation des DPS/de souscription des actions nouvelles afin d'éviter que vos instructions ne soient pas exécutées pour cause de non-respect des délais.

Puis-je souscrire au-delà des DPS qui me sont attribués ?

Deux scénarios sont envisageables :

- Vous achetez des DPS complémentaires sur le marché pendant la période de négociation des DPS (A noter : cette faculté n'est pas possible au sein d'un PEA) et exercez ces DPS pour souscrire à davantage d'actions nouvelles à titre irréductible.
- En complément de votre souscription à titre irréductible (via l'exercice de vos DPS), vous pouvez souscrire à l'opération également à titre réductible. Néanmoins, dans ce cas, le nombre d'actions nouvelles attribuées à cette souscription complémentaire est susceptible d'être réduit et n'est donc pas garanti.

Quelles sont les différences entre la souscription à titre irréductible et la souscription à titre réductible ?

Le prix de souscription des actions nouvelles est identique pour la souscription à titre irréductible et la souscription à titre réductible, soit 15,50 euros par action nouvelle. En revanche :

- La souscription à titre irréductible s'effectue par l'exercice des DPS détenus (DPS attribués et le cas échéant DPS acquis pendant la période de négociation). L'allocation des actions nouvelles souscrites est garantie et fonction du nombre de DPS exercés.
- La souscription à titre réductible s'effectue en complément d'une souscription à titre irréductible et ne nécessite pas d'acquiescer des DPS. L'allocation des actions nouvelles souscrites n'est en revanche pas garantie. Les règles d'allocation des actions nouvelles souscrites à titre réductible sont annoncées avec les résultats de l'augmentation de capital.

Quand devrais-je payer mes actions nouvelles ?

Vous devrez effectuer le paiement le jour de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et réductible. Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible n'a pu vous être attribué, le montant correspondant vous sera remboursé, sans intérêts.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour plus de détails.

Quels frais supporterai-je dans le cadre de l'augmentation de capital ?

- Cela dépend de votre intermédiaire financier. Renseignez-vous auprès de celui-ci.
- Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous ne supporterez aucun frais pour l'exercice de vos DPS et pour la souscription des actions nouvelles. En cas de vente ou d'achat de DPS, les frais de courtage habituels de CACEIS, teneur de registre, sont appliqués.

Communication à caractère promotionnel**L'exercice des DPS est-il soumis à impôt ?**

Le simple exercice des DPS n'entraîne pas d'imposition.

Que se passe-t-il si je ne dispose pas d'un nombre de DPS multiple de 10 ?

Si vous ne détenez pas le nombre de DPS suffisant pour obtenir la parité de 3 actions nouvelles pour 10 DPS, vous avez la possibilité d'acheter en bourse le nombre de DPS nécessaires pour compléter à hauteur du nombre d'actions nouvelles que vous souhaitez acquérir.

Si vous détenez un nombre de DPS supérieur à 10, vous avez la possibilité de les exercer à hauteur du multiple détenu et de vendre le surplus (le « rompu »). Vous avez donc trois possibilités :

- soit acheter sur le marché un complément de DPS pour atteindre le multiple de 10 supérieur ;
- soit vendre les DPS excédentaires que vous n'exercez pas ;
- soit ne rien faire, vous perdrez alors vos DPS formant rompu et la valeur boursière qui leur est attachée.

Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier pour le montant des frais de courtage qui vous seront facturés.

Nous vous précisons de plus qu'aucun frais de courtage (dont frais sur « rompu ») ne sera perçu pour les clients détenant des titres Faurecia au nominatif pur chez CACEIS.

Je détiens mes actions dans un PEA, comment puis-je souscrire ?

Les DPS détachés de vos actions Faurecia détenues au sein de votre PEA sont livrés dans ce dernier. Vous pouvez souscrire des actions nouvelles à titre irréductible et réductible avec la trésorerie disponible au sein de votre PEA. Vous pouvez aussi vendre tout ou partie de vos DPS au sein de votre PEA. En revanche, il n'est possible d'acheter des DPS au sein de votre PEA ou d'inscrire sur le PEA des DPS détachés d'actions qui n'y sont pas inscrites.

Si je change d'avis, puis-je révoquer mon ordre de souscription ?

Non, les ordres de souscription sont irrévocables. En revanche, les ordres liés à la vente ou à l'achat de DPS sont révocables tant qu'ils ne sont pas exécutés (point à confirmer avec votre intermédiaire financier).

Ce qu'il faut retenir

1 action donne droit à **1 DPS** (Droit Préférentiel de Souscription)

L'exercice de 10 DPS permet de souscrire 3 actions nouvelles au prix unitaire de 15,50 €

Si je participe		Si je décide de ne pas participer	
Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4
J'exerce tous mes DPS (attribués et/ou acquis) et je souscris des actions nouvelles au prix unitaire de 15,50 €.	Je n'exerce qu'une partie de mes DPS et je cède le solde ⁽¹⁾ .	Je vends mes DPS et dispose du produit de la vente.	Je ne fais rien et perds la valeur de mes DPS.

Je dois exprimer mon choix :

Date limite pour négocier les DPS : **le 15 juin 2022⁽²⁾**

Date limite de réception de mon ordre de souscription : **le 17 juin 2022⁽²⁾**

(1) Hors prise en compte de l'impact fiscal de la cession des DPS et des éventuels frais des intermédiaires financiers et décalages de trésorerie.

(2) Délai à vérifier auprès de votre intermédiaire financier.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL**Informations importantes**

L'accès aux informations relatives à cette opération peut dans certains pays constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et souhaitant accéder auxdites informations doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Ces informations sont exclusivement destinées aux résidents français physiquement présents en France. Ces informations ne sont pas destinées aux personnes résidant en dehors de France, y compris, en particulier, aux États-Unis d'Amérique. Elles ne constituent pas une offre d'achat d'actions ou d'autres titres financiers de Faurecia dans tout autre pays. Les actions ou les titres financiers de Faurecia ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié. Faurecia n'a pas l'intention d'enregistrer une offre de titres financiers en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Un prospectus comprenant (i) le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2022 sous le numéro D.22-0246, tel qu'amendé par un premier amendement déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2022 sous le numéro D.22-0246-A01, (ii) une note d'opération relative à l'admission aux négociations des actions nouvelles de la Société sur Euronext Paris et (iii) le résumé du prospectus a obtenu l'approbation de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 22-191 en date du 2 juin 2022 et est mis à disposition sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires dudit prospectus sont disponibles gratuitement au siège social de la Société situé au 23-27 rue des Champs Pierreux, 92000 Nanterre Cedex, France. Faurecia attire l'attention du public sur les facteurs de risques mentionnés dans le chapitre 2 « Facteurs et maîtrise du risque » du document d'enregistrement universel et au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération.

Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives, notamment des indications sur les perspectives et les axes de développement du Groupe. Ces déclarations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et reflètent les attentes de Faurecia à ce jour. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « s'attend à », « espère », « anticipe », « a l'intention de », « prévoit », « croit », « recherche », « estime », « projette » ou par l'utilisation d'autres termes similaires ou l'emploi du futur. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Elles sont fondées sur des estimations qui dépendent de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de Faurecia, tels que notamment les risques identifiés au chapitre 2 « Facteurs et maîtrise du risque » du document d'enregistrement universel 2021 de Faurecia.